



ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Garderie

02.38.57.32.89 ou **02.38.58.02.17**
(garderie) (mairie)

Horaires:

Les jours d'école:
lundi - mardi - jeudi - vendredi
de 7h15 à 8h30
de 16h00 à 18h30

Le lieu:

Préfabriqué derrière l'école primaire

L'encadrement:

Les enfants sont pris en charge par 3 agents communaux chargés de la surveillance et de l'animation

Tarifs 2018
à compter du 3 septembre
par enfant

(prix valable jusqu'au 31 décembre 2018)

Accueil du matin : 2.00€

Accueil du soir de 16h à 17h30: 2.00€

Accueil du soir de 17h30 à 18h30: 2.00€

Forfait journalier (matin et soir après 17h30): 5.00€

Le prix est fixe quel que soit le temps passé.

Tout dépassement d'horaire
sera facturé 15€ le ¼ h

Pour tous renseignements s'adresser à la mairie



ORGANISATION



RÈGLEMENT

L'Accueil Périscolaire prend en charge les enfants fréquentant l'école maternelle et primaire

Plusieurs formalités seront à remplir afin que vos (votre) enfants puissent fréquenter l'Accueil Périscolaire:

Un dossier d'inscription sera à remettre, impérativement, au secrétariat de mairie le plus rapidement possible

Le dossier d'inscription est à retirer en mairie ou à télécharger sur le site de la commune: www.neuivy-en-sullias.fr

Contenu du dossier d'inscription:

- 1 fiche de renseignements
- 1 calendrier de réservation qui sera à compléter pour chaque période, ou pour l'année si votre enfant fréquente régulièrement la garderie

En l'absence du dossier d'inscription, (fiche de renseignements, calendrier de réservation), votre enfant ne pourra pas fréquenter l'Accueil Périscolaire

Pour toutes personnes ayant un emploi du temps à la semaine: remplir une fiche de renseignements, le calendrier de réservation pour la première semaine d'école et signaler la venue de l'enfant directement à l'accueil périscolaire, pour les semaines à venir.

Les inscriptions occasionnelles seront faites en mairie ou directement à l'accueil périscolaire, sous réserve de places disponibles.

Tout enfant malade ne sera pas admis.

En cas d'absence, prévenir l'accueil périscolaire, la mairie, ou l'école

Un comportement manquant de respect vis à vis des adultes ou envers ses camarades, fera l'objet d'un avertissement, d'une exclusion définitive s'il persiste.

Pour l'accueil du matin, l'accompagnement de l'enfant se fait obligatoirement jusqu'à l'intérieur du bâtiment.

À 8h20, les enfants de maternelle sont pris en charge par une animatrice jusqu'à l'école, et à 16h00, ils sont accompagnés par celle-ci jusqu'à l'accueil périscolaire

Les enfants de primaire doivent s'y rendre immédiatement après la classe et sont sous la responsabilité de l'animatrice dès leur arrivée.

Tout enfant présent dans l'enceinte de l'accueil périscolaire sera considéré comme fréquentant celui-ci.

L'accueil périscolaire a son propre matériel et met à la disposition des enfants différents modes de jeux et d'activités.

Le goûter est fourni par les familles (un réfrigérateur est à la disposition de chacun).

Nous vous demandons d'apporter: *une paire de chaussons qui restera sur place toute l'année, boîtes de mouchoirs et un paquet de lingettes.*